

le 12 décembre, l'Assemblée générale a adopté un projet de résolution qui constatait—comme par les années passées—qu'on n'avait toujours pas procédé aux rapatriements ni à des offres de compensation, et que nul programme de réintégration n'avait été mis en œuvre. Ce document signalait que la situation financière de l'Office de secours était grave, priaït les gouvernements intéressés d'augmenter leurs contributions antérieures, afin que l'Office puisse exécuter ses programmes de secours et de rétablissement sans procéder à des réductions de service et enjoignait l'Office de continuer sa tâche. Le projet de résolution rappelait les recommandations de l'Assemblée et du Secrétaire général quant au besoin de contributions accrues. Le projet a été adopté par 52 voix contre zéro et 19 abstentions y compris les pays du bloc soviétique et les États arabes présents à la réunion. Ces États avaient voté en faveur de la résolution se rapportant à l'Office au cours de la session précédente; mais il se sont abstenus le 12 décembre, parce qu'à leur sens ce texte, se fondant sur le principe de contributions bénévoles, ne pouvait garantir la formation de fonds suffisants pour le secours et la réhabilitation des réfugiés.

Pendant et après le débat, plusieurs pays se sont engagés à effectuer de nouveaux versements ou à accroître leurs contributions antérieures. Toutefois, le directeur, dans un exposé final fait au sein de la Commission spéciale, a exprimé son regret de voir que la résolution ne demandait pas une approbation formelle du budget de l'Office, et qu'elle ne formulait aucune instruction sur la voie à suivre dans l'éventualité d'une pénurie de fonds. M. Labouisse a indiqué que les fonds qu'il s'attendait à recueillir pour les services de secours et de rétablissement suffiraient à peine au programme de secours; à moins que d'autres sommes n'arrivent à temps, l'Assemblée aura abouti en réalité à provoquer l'abandon de tous les services de rétablissement.

Le Canada verse chaque année sa contribution au budget de l'Office. Au cours du débat de la douzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Canada a fait savoir que son pays, sous réserve de l'approbation du Parlement, versera en 1958 une nouvelle contribution de 500,000 dollars, somme en rapport avec la contribution canadienne des années précédentes. Le 23 janvier 1958, le délégué canadien a annoncé que, toujours sous réserve de l'approbation parlementaire, son pays effectuerait une contribution spéciale et enverrait à l'Office de la farine canadienne représentant une valeur de \$1.5 million, dans l'espoir d'inciter les autres pays à relever le montant de leurs versements. M. Labouisse a remercié le Canada de son geste généreux et a déclaré: «Cette contribution supplémentaire nous aidera puissamment à maintenir nos services de base au bénéfice des réfugiés».

Aide aux réfugiés

Au cours de sa cinquième session, en 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et lui a confié le soin des personnes qui ont quitté le pays où elles résidaient normalement, par crainte des persécutions, pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, et qui ne peuvent ou ne veulent pas réclamer la protection de leurs propres gouvernements¹.

¹Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'est pas chargé du million de réfugiés arabes laissés sans foyer par suite des hostilités de 1948 en Palestine. Ces réfugiés relèvent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine.